

pice de la Charité les sommes destinées à payer cette acquisition. Ce prêt fut consenti moyennant une rente viagère de 5,000 livres et la concession de certaines jouissances stipulées au contrat.

Par testament à la date du 11 juin 1762, Jean-Pierre Giraud institua l'hospice de la Charité son héritier universel. En laissant le château du Perron à cet hospice, la principale condition imposée par lui fut de ne point aliéner ce domaine, à peine de payer une somme de 60,000 livres aux pauvres honteux de la ville de Lyon.

Dès cette époque, le château du Perron, ses terres et ses dépendances furent constamment affermés et dès cette époque aussi, commencent les modifications intérieures faites aux distributions des appartements et qui furent très-nombreuses. Son dernier locataire fut M. l'abbé Lasalle dont le bail a expiré il y a trente ans environ. Il avait établi, dans cet ancien manoir, une institution pour les jeunes gens, qui fut fort suivie pendant de nombreuses années, et d'où sont sortis quelques-uns des hommes éminents de notre époque.

En 1835, l'Administration des hôpitaux s'occupait de la création d'un asile pour les incurables. Le château du Perron remplissait toutes les conditions qu'exige un établissement de cette nature. On y trouvait un air pur, de vastes jardins et la vue d'une riante campagne ; son exposition était bonne, les bâtiments généraux pouvaient être utilisés en y apportant quelques modifications ; enfin la proximité de la ville simplifiait le service administratif et rendait les relations avec les recteurs plus faciles et partant plus fréquentes. Il fut donc décidé que, dans cette résidence de tant d'illustres familles, seraient reçus les vieillards infirmes des deux sexes. Les travaux nécessaires à l'installation de ces nouveaux hôtes com-